

Procès-verbal

de l'Assemblée générale du 24 juin 2022

19h00 au bâtiment StrateJ
Route de Moutier 14 à Delémont

Ordre du jour

1. Ouverture de l'Assemblée
2. Nomination des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 25 juin 2021
4. Rapport annuel de la Présidente
5. Comptes 2021 et rapport de la fiduciaire
6. Approbation du budget 2022
7. Activités 2022
8. Divers

1. Ouverture de l'Assemblée

La présidente, Françoise Ruiz, souhaite à chacun-e la bienvenue et déclare la 58^e Assemblée générale (ci-après Assemblée) ouverte.

En préambule, elle remercie tout particulièrement Monsieur Konrad Stokar, Directeur de l'Association Cerebral suisse, de sa présence lors de cette soirée.

Françoise Ruiz informe que l'Assemblée a été convoquée dans le délai statutaire.

Plusieurs personnes se sont excusées dont Madame Roueche, les directions du Foyer de Porrentruy et des Fontenattes. La liste des personnes excusées est annexée au procès-verbal.

Depuis le début de la pandémie et de ses effets sur les activités des associations, la situation n'est pas encore réglée et des discussions sont toujours en cours avec l'OFAS. Il est précisé que 2022 sera une année charnière pour l'Association Cerebral Jura, car l'OFAS se basera sur les chiffres 2022 en vue des négociations du prochain sous-contrat 2024-2027. Les détails seront donnés au point du budget.

L'ordre du jour proposé est accepté par l'Assemblée.

N°	Descriptif	Remarque-s
1.1	L'ordre du jour est accepté par les membres présents	AG

2. Nomination des scrutateurs

Jean-Louis Walther et Christian Hänggi sont nommés en qualité de scrutateurs.

Décision de l'Assemblée :

N°	Descriptif	Remarque-s
2.1	Jean-Louis Walther et Christian Hänggi sont nommés en qualité de scrutatrices	AG

3. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 25 juin 2021

Le procès-verbal est approuvé sans modification et remerciements sont faits à son auteure.

Décision de l'Assemblée :

N°	Descriptif	Remarque-s
3.1	Le procès-verbal du 25 juin 2021 est approuvé sans modification.	De suite

4. Rapport annuel de la présidente

L'année 2021 a été synonyme de « flexibilité, défis » et « renouveau ». Heureusement, la majeure partie des activités ont pu reprendre, au plus grand bonheur des participants.

Renouveau, car l'Association s'est repositionnée sur l'offre de ses activités et prestations, et, après de nombreuses discussions avec les personnes intéressées, il a été décidé d'élargir les offres avec des prestations adaptées. La thérapie équestre, qui jusqu'alors se déroulait au manège Bourquard à Glovelier avec des chevaux, a été complétée, par une offre d'équimotricité, incluant cette fois-ci les personnes à mobilité réduite (chaise roulante y.c.).

Flexibilité et défis, car le secrétariat a dû faire preuve d'une grande flexibilité dans l'organisation des activités pour s'adapter aux différentes restrictions sanitaires en vigueur dans les cantons concernés, avec une multitude de documents à fournir à chaque fois. À plusieurs reprises, l'autorisation pour effectuer certains séjours n'est parvenue que quelques jours avant le début du camp.

La présidente énumère le rapport d'activité de l'année écoulée.

Cours réalisés durant l'année 2021 :

Cours blocs

En 2021, sept séjours ont été organisés :

- 13-16.05.2021 Chalet le Cazot (VS) – Le Foyer de Porrentruy
- 04-06.06.2021 Le Camp Vaumarcus (NE) – Le Foyer de Porrentruy
- 07-10.06.2021 Le Mottes (JU) – PINOS
- 20-22.08.2021 Résidence Bellevue Charmey (FR) – membres
- 18-20.09.2021 Centre Magliaso (TI) – membres
- 02-04.11.2021 Centre Saint-François (JU) – Fontenattes
- 23-26.11.2021 La Rochette (VD) – Accueil de jour de Porrentruy

Outre les contraintes administratives déjà énumérées qui ont fait suer le secrétariat, tout s'est bien déroulé et d'excellents retours ont été donnés. Tout le monde avait besoin de retrouver vie sociale normale.

En tout, 61 participants, encadrés par 19 accompagnants ont bénéficié de petits séjours, totalisant 195 journées de vacances.

Cours semestriels

Les cours semestriels sont directement concernés par « renouveau ». Tant ceux concernant la thérapie équestre que le groupe parole.

Concernant la thérapie équestre, le premier semestre s'est déroulé de mai à début juillet au manège Bourquard à Glovelier. Le 2^e semestre quant à lui s'est déroulé à deux endroits différents afin de proposer une nouvelle formule incluant les personnes en situation de handicap sévère, y compris celles en chaise roulante :

- La thérapie équestre s'est déroulée au manège Bourquard d'août à septembre
- et le nouveau cours d'équimotricité s'est déroulé à Cœur de Licorne à Bassecourt sur 4 matinées entre septembre et novembre

La présidente remercie les monitrices de leur investissement, leur flexibilité et leur collaboration avec Joëlle Girardin pour améliorer les cours.

Le groupe de parole quant à lui bénéficie d'une nouvelle animatrice de groupe, Valérie Groux qui est également infirmière en psychiatrie indépendante. Elle encadre les séances du groupe parole depuis mars 2021. Françoise Ruiz la remercie de son engagement envers l'association. En 2021, plusieurs parents ont rejoint le groupe qui s'est réuni à 7 reprises.

Ce groupe est réservé aux parents d'enfants en situation de handicap membres de l'association et fonctionne sur le principe d'un groupe mi-fermé, c'est-à-dire que chaque demande d'adhésion doit être approuvée par les membres existants. Tout ce qui s'y dit reste strictement dans l'intimité du groupe.

Ces soirées de partages sont d'un grand soutien psychologique ! En outre, elles permettent d'échanger sur de nombreuses thématiques, telles que les aspects relatifs au handicap, aux assurances sociales, à la fratrie, etc. Pour rejoindre ce groupe, les personnes intéressées doivent contacter le secrétariat de l'Association.

Cours d'un jour

En raison des restrictions sanitaires en place à l'époque, seul un cours d'un jour a été organisé. Il s'agit du cours d'autohypnose « Trucs et astuces pour trouver le sommeil », qui a eu lieu le 25 juin 2021, avec la participation de 16 personnes. Ce cours a permis de découvrir des astuces pour mieux dormir, ainsi que cette technique thérapeutique, et de partager ses ressentis lors de la collation qui a suivi.

Prestations réalisées durant l'année 2021 :

Conseils

Plusieurs personnes ont sollicité des conseils divers auprès du secrétariat qui a pu les aider et les accompagner dans leurs démarches, totalisant 26,5 heures de conseils.

SOS-Relève¹

Plusieurs mises en relation ont été effectuées en 2021 pour aider les familles à trouver une solution de garde pour leur enfant mineur ou majeur.

Grâce au fonds SOS-Relève, l'Association a pu apporter une aide financière en 2021 à hauteur de CHF 496.- aux familles qui en avaient besoin."

Fin 2021 ce fonds s'élevait à CHF 8'689.-, il est dorénavant porté au bilan. Les membres en situation de handicap ou leurs familles qui ont besoin d'aide peuvent contacter le secrétariat qui leur donnera plus d'information.

Bulletin et autres canaux de diffusion

Concernant le bulletin « Autre Regard », il continue de paraître deux fois par année. L'impression et l'assemblage sont toujours confiés aux services de Bureautique des Ateliers protégés jurassiens. Le travail est très bien réalisé et les délais respectés. Un grand merci est adressé aux collaborateurs de cet atelier pour leur professionnalisme. Outre les membres de l'Association qui le reçoivent, il est aussi envoyé aux pédiatres du canton, aux ergothérapeutes, à des physios et aux partenaires de l'Association.

L'Association diffuse également des informations sociales et générales sur la thématique du handicap par le biais de son site internet, par diffusion e-mail et sur Facebook.

Représentations

Les personnes ci-après représentent les intérêts de l'Association et de ses membres au sein de différents conseils ou groupes. Ce sont :

- Françoise Ruiz : groupe ressource Proches aidants, Forum handicap Jura et la représentation des associations et de proches au sein de la plateforme Junorah
- Pascal Hubleur : Conseil de Fondation des Castors
- Yvonne Ren : Conseil de Fondation du CERAS
- Joëlle Girardin : Fédération des associations jurassiennes des parents d'élèves (FAPE-JU) et Conseil scolaire.
- Christian Hänggi : Commission jurassienne de la Santé

La présidente remercie les représentants de leur engagement.

¹ Pour rappel, ce fonds de soutien destiné aux membres en situation de handicap et aux familles a été créé fin 2019 par décision du comité dans le but de pouvoir apporter une petite aide financière, soit ponctuelle ou à court terme. Les aides sont octroyées dans la mesure du solde disponible de ce fonds. Il est approvisionné par les demandes de dons spécifiques au service SOS-Relève.

Comité

Durant l'année 2021, le comité s'est réuni à 6 reprises pour traiter

- la gestion courante de l'association ;
- les prestations en faveur des personnes en situation de handicap ;
- les comptes de l'association et le budget ;
- les préoccupations en lien avec la pandémie ;
- et les activités non effectuées en lien avec le nouveau sous-contrat de prestations.

Bénévolat

686 heures ont été effectuées à titre bénévole et honorifique par les membres du comité, et par les représentants de l'Association dans les divers conseils et associations.

La présidente tient particulièrement à les remercier de leur travail remarquable. Sans ces nombreuses heures de bénévolat, tant au comité qu'en dehors, l'association ne pourrait fonctionner.

5. Comptes 2021 et rapport de la fiduciaire

Antonella Donadei expose son rapport des comptes 2021 présentant un déficit de CHF 20'877.80. Le total des charges s'élève à CHF 101'596,91, et les produits à CHF 80'719.11.

Le montant des dons reçus s'élève à CHF 11'619,80. Ce montant comprend un don exceptionnel de CHF 5'000.- de la Fondation Cerebral Suisse destiné à l'acquisition d'une joëlette, des dons de particuliers, de communes, de bourgesses, de paroisses réformées et catholiques. Outre ces donateurs, les séjours et week-ends ainsi que les autres cours ont reçu le soutien de l'OFAS, de la délégation jurassienne à la Loterie romande avec un soutien exceptionnel de CHF 10'350.-, et de la Fondation Cerebral Suisse.

Les fonds propres s'élèvent à CHF 167'769.-. Fin 2021, l'OFAS a indiqué que les prestations non effectuées en 2020 s'ajoutaient au montant de la CC4 totalisant CHF 63'723.-. Ce montant devra être intégralement soldé par le biais de prestations supplémentaires, impliquant un budget 2022 largement déficitaire. Les comptes de l'Association restent malgré tout en bonne santé.

Pour une meilleure transparence, un nouveau fonds a été mis au bilan, résultant des campagnes de dons depuis 2019 en faveur de SOS-relève (hors art. 74). Le montant de CHF 5'000.- reçu de la Fondation Cerebral Suisse a également été ajouté au bilan, permettant l'achat futur d'une joëlette.

La parole est laissée à la secrétaire pour faire lecture des comptes en détail.

La trésorière lit ensuite le rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint, et remercie la fiduciaire FIDAG de ses conseils et de leur travail.

Elle invite l'Assemblée à accepter les comptes 2021 et à donner décharge au comité par un lever de mains.

Décision de l'Assemblée :

N°	Descriptif	Remarque-s
5.1	Les comptes 2021 sont acceptés à l'unanimité et décharge est donnée au comité	De suite

Election de l'organe de contrôle

Conformément aux statuts de l'Association (art. 22), l'organe de contrôle est réélu chaque année. La présidente propose de continuer à travailler avec la fiduciaire FIDAG, qui satisfait pleinement aux besoins de l'Association depuis plusieurs années et prodigue de précieux conseils pour les questions liées à l'OFAS et les stratégies à adopter dans l'année à venir.

Décision de l'Assemblée :

N°	Descriptif	Remarque-s
5.2	L'organe de contrôle FIDAG à Delémont est réélu pour une année	De suite

6. Approbation du budget 2022

La parole est donnée à la trésorière pour la présentation du budget 2022.

Depuis de nombreuses années, l'Association Cerebral Jura est liée par un sous-contrat avec l'association faitière et l'OFAS, dans le but d'organiser des prestations professionnelles pour les personnes en situation de handicap et leurs proches.

Lors des précédentes Assemblées, il avait été informé que l'argent versé par la Fondation Cerebral Suisse pour les frais de fonctionnement du secrétariat était considéré comme des prestations supplémentaires à effectuer depuis 2015.

Il en a résulté que l'Association s'est retrouvée avec un montant considérable de prestations non effectuées, calculé par l'OFAS au début du sous-contrat 2020-2023, qui s'élevait à CHF 41'252.-, soit des prestations supplémentaires à effectuer, forçant à être en déficit budgétaire. Ces prestations sont désignées sous le nom de CC4.

Fin 2021, l'OFAS a ajouté le montant de l'année "blanche" 2020 à la CC4, ne prenant ainsi pas en compte les effets liés à la pandémie ! Cette CC4 s'élève à CHF 63'723.-.

Ces informations ont été rappelées afin d'expliquer les enjeux suivants :

- La CC4 doit être soldée intégralement d'ici fin 2022 si l'Association Cerebral Jura veut avoir le maximum de chances d'obtenir un montant équivalent pour son prochain sous-contrat. Sinon, l'OFAS pourrait diminuer drastiquement le montant du nouveau sous-contrat de prestations 2024-2027, ce qui mettrait en péril les activités futures de l'Association et la professionnalisation de son secrétariat.
- Les négociations pour le prochain sous-contrat devraient débuter dès mars de l'année prochaine (2023), et l'OFAS se basera sur les chiffres de 2022 pour déterminer le montant du nouveau contrat.
- Le déficit de l'année 2021 devrait permettre de diminuer la CC4 de CHF 24'278.- par rapport au montant actuel figurant dans les comptes de CHF 63'723.-. Ce résultat sera communiqué par l'OFAS en fin d'année...
- La CC4 doit donc être diminuée de CHF 39'445.- en 2022, ce qui implique que le budget 2022 doit être déficitaire d'au moins ce montant.

La trésorière cède la parole à la secrétaire, qui présente un budget déficitaire de CHF 40'276,24.

Le budget 2022 ne suscite pas de questions, et la présidente propose de l'approuver, ce qui est fait à l'unanimité.

Françoise Ruiz remercie la trésorière et la secrétaire de leur excellent travail.

Décision de l'Assemblée :

N°	Descriptif	Remarque-s
6.1	Le budget 2022 est adopté à l'unanimité	De suite

7. Activités 2022

La présidente donne la parole à la vice-présidente pour présenter les activités.

Cette année, six séjours et week-ends ont été programmés, en faveur des personnes en situation de handicap seules ou accompagnées de leur famille, ainsi qu'en faveur des résidents des institutions du Foyer de Porrentruy, de Pinos, des Fontenattes et de l'Accueil de jour de Porrentruy. Quatre séjours ont déjà eu lieu à Yverdon, Anzère, Torgon et Charmey. Les prochains se dérouleront à Château-d'Oex en août et à Charmey en septembre.

Le groupe parole s'est déjà réuni cinq fois cette année, et la 2e session 2022 débutera en août. Par ailleurs, trois nouveaux parents rejoindront le groupe parole.

Deux cours d'une matinée d'introduction à la zoothérapie ont déjà eu lieu en avril et ont compté la participation de quinze personnes. En avril également, une rencontre a rassemblé des éducateurs et responsables éducatifs de deux institutions (Fontenattes et Accueil de jour de Delémont), les monitrices ainsi que le secrétariat, afin de développer des cours personnalisés avec les animaux. Il est apparu qu'il y avait un fort besoin pour les personnes en situation de handicap lourds, qui ne bénéficient que d'une offre limitée d'activités adaptées à leurs besoins.

Aussi, le cours de thérapie équestre qui avait lieu jusqu'ici à Glovelier, s'est transformé en cours de thérapie animale adaptée composé de trois modules distincts décrits plus en détail ci-après.

Les cours semestriels de thérapie animale adaptée ont débuté depuis fin avril ; les premiers bilans sont très positifs.

Samedi 24 septembre, l'Association Cerebral Jura organise Jeux pour tous à Glovelier. De plus amples informations à ce sujet seront prochainement envoyées. Les personnes intéressées à aider lors de cette journée sont priées de s'annoncer auprès du secrétariat.

La parole est donnée à Joëlle Girardin et aux monitrices qui vont présenter les trois modules plus en détail.

Module	Concept	Descriptif	Objectifs
A : Thérapie équestre et équimotricité	Thérapie avec des chevaux et poneys, s'adaptant à chaque participant, quel que soit son handicap, léger à lourd (chaise y.c.). Degré de compréhension requis.	Préparation des chevaux et poneys Exercices de motricité dans le carré de sable, de temps à autre possibilité de balade	Confiance en soi Améliorer sa motricité, sa posture Attention et concentration Prise conscience de soi et de ce qui entoure la personne (perception spatiale) Contacts sociaux

B : Equimotricité	Ouvert aux personnes en situation de handicap léger à lourd. Les personnes doivent pouvoir suivre des consignes.	Sous forme de parcours ludiques spécialement adaptés.	Attention et concentration Perception spatiale Motricité (fine et lourde) Mémoire & logique Estime et confiance en soi Contacts sociaux
C : Zoothérapie	Personnes en situation de handicap légers à lourds (chaise y.c.). Ouvert également aux personnes ne pouvant suivre des consignes.	Approche utilisant l'animal pour aider la personne à surmonter des défis physiques, psychologiques ou relationnels. Se pratique en petits groupes de 5 à 6 personnes.	Mémoire & logique Développement sensoriel Perception spatiale Motricité fine Estime et confiance en soi Attention et concentration Contacts sociaux

8. Divers

La présidente transmet une information reçue par l'Association Cerebral Suisse concernant le Plan de l'Avenir Personnalisé appelé PAP. Ce service, présenté par Monsieur Fabien Barello lors d'une précédente Assemblée, aide à planifier l'avenir, à trouver des solutions aux défis de la vie et favoriser l'autonomie des personnes en situation de handicap. Un groupe animé par un ou deux modérateurs est mis en place pour faciliter cela. Une partie de cette prestation sera désormais prise en charge par l'Association faîtière, ce qui est une nouveauté. Muriel Schüpbach est l'interlocutrice pour la Suisse romande et peut fournir davantage à ce sujet. Des flyers sont à disposition en cas d'intérêt.

En outre, la présidente informe, que, en collaboration avec Joëlle Girardin, elle a rejoint un groupe de travail du canton qui se concentre sur l'intégration des enfants en situation de handicap en crèches. Joëlle Girardin a également été nommée présidente du Conseil scolaire du canton du Jura pour cette législature. En parallèle, elle représente les parents d'enfants en situation de handicap du Jura à ce conseil. D'autre part, Françoise Ruiz participera à une Conférence sur les droits des personnes en situation de handicap à Bâle la semaine suivante.

Avant de clôturer la séance, la présidente annonce que le comité recherche un membre pour s'occuper de la trésorerie. Les personnes intéressées sont invitées à prendre contact avec le secrétariat.

La présidente déclare l'Assemblée close et remercie chacun et chacune de sa participation.

Delémont, le 2 juillet 2022

Joëlle Girardin
Secrétaire générale

Annexes : Liste des personnes excusées

Association Cerebral Jura
Secrétariat | Rue des Moulins 12 | 2800 Delémont | T 032 422 66 55
info.ju@association-cerebral.ch | www.cerebral-jura.ch | CCP 25-3057-8

Procès-verbal de l'Assemblée générale du 24 juin 2022

19h00 au bâtiment StrateJ, Delémont

Résumé des décisions

N°	Descriptif	Remarque-s
1.1	L'ordre du jour est accepté par les membres présents	AG
2.1	Jean-Louis Walther et Christian Hänggi sont nommés en qualité de scrutatrices	AG
3.1	Le procès-verbal du 25 juin 2021 est approuvé sans modification.	De suite
5.1	Les comptes 2021 sont acceptés à l'unanimité et décharge est donnée au comité	De suite
5.2	L'organe de contrôle FIDAG à Delémont est réélu pour une année	De suite
6.1	Le budget 2022 est adopté à l'unanimité	De suite